

FONDATION CENTRE HOSPITALIER DES COURSES

**48, avenue de Longueuil
78600 MAISONS-LAFFITTE**

**SIREN : 303 408 736
APE : 8610Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

FONDATION CENTRE HOSPITALIER DES COURSES

48, avenue de Longueuil
78600 MAISONS-LAFFITTE

SIREN : 303 408 736
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation CHC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose les changements de comptabilisation et de présentation relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Thibault DAVID (+33622095643)
Date : 23/06/2026 17:38:15
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
249913

Thibault DAVID
Associé

BILAN ACTIF

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	11 575	11 575				
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 575	11 575				
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	11 490 370		11 490 370	99	11 016 663	96
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	103 018		103 018	1	420 417	4
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	11 593 388		11 593 388	100	11 437 080	100
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	11 604 963	11 575	11 593 388	100	11 437 080	100

BILAN PASSIF

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		35		36
Fonds propres statutaires	1 730 577		1 730 577	
Fonds propres complémentaires	2 333 727		2 333 727	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		22		22
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	2 550 331		2 550 331	
Autres réserves				
Report à nouveau	4 809 906	41	4 342 450	38
Excédent ou déficit de l'exercice	158 458	1	467 456	4
Situation nette (sous-total)	11 582 999	100	11 424 540	100
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 11 582 999	100	11 424 540	100
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 390		12 540	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 10 390		12 540	
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 11 593 388	100	11 437 080	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)			
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	33 561,68	57 987,48	-24 425,80	-42,12
Aides financières	285 000,00		285 000,00	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	57 987,48	260 574,20	449,36
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-57 987,48	-260 574,20	-449,36

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	318 561,68	57 987,48	260 574,20	449,36
EXCÉDENT OU DÉFICIT	158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Donations temporaires d'usufruit	Non applicable
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non applicable
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Non applicable
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Non applicable
Comptes de régularisation actif	Non applicable
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Non applicable
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Non applicable
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Concours publics et subventions	Non applicable
Engagements	Produite
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Non applicable
Origine des ressources	Non applicable
Ventilation des ressources	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Crédits d'impôts	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Non applicable
Les effectifs	Non applicable
Autres informations	Non applicable
Commentaire	Non applicable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

est la "gestion du centre hospitalier des courses, consistant à donner des soins tant aux jockeys, qu'au personnel des écuries de courses...".

La fondation "Centre Hospitalier des Courses" a été reconnue d'utilité publique par décret le 9 juillet 1976.

Depuis septembre 2014, consécutivement à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la fondation n'exploite plus le centre hospitalier. Les années suivantes, la fondation s'est consacrée au suivi et à la clôture de cette procédure avant de relancer sur un nouveau projet.

Un projet de statut modifiant notamment l'objet social a été déposé courant 2021 auprès des services du ministère de l'intérieur, il est actuellement à l'étude par les services compétents.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 11 593 388,41 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 158 458,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La Fondation du Centre Hospitalier des Courses poursuit sa mission historique au service des professionnels du monde hippique, en créant notamment l'association IMES (Institut Médical Equestre Sportif) destiné à gérer une unité poly-ambulatoire de rééducation et de soins de suite en Février 2025.

L'association s'est engagée à exercer ses activités dans le strict respect de la mission d'utilité publique de la Fondation du Centre Hospitalier des Courses et à contribuer activement au renforcement de cette mission, notamment dans le domaine de la santé publique aux bénéfices des professionnels du monde hippique.

La fondation a procédé au versement d'une dotation de 250 000 € sur l'année 2025 à l'IMES dans le but du démarrage de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 (voir ci-après 1). Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel notamment les cessions d'immobilisations les quotes-parts de subventions et les amendes.

Aucune incidence sur les comptes de la fondation du CHC au titre de 2025.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Aucune incidence sur les comptes de la fondation du CHC au titre de 2025.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements financiers à court terme. Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition		
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	11 574,75			
TOTAL	11 574,75			
TOTAL GENERAL	11 574,75			
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			11 574,75	
TOTAL			11 574,75	
TOTAL GENERAL			11 574,75	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 730 577,03				1 730 577,03
Fonds propres complémentaires	2 333 726,82				2 333 726,82
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	2 550 330,87				2 550 330,87
Report à nouveau	4 342 449,85		467 455,72		4 809 905,57
Excédent ou déficit de l'exercice	467 455,72		158 458,32	467 455,72	158 458,32
TOTAL	11 424 540,2		625 914,04	467 455,72	11 582 998,6

ETAT DES PROVISIONS

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations autres immobs financières	11 574,75			11 574,75
TOTAL	11 574,75			11 574,75
TOTAL GÉNÉRAL	11 574,75			11 574,75

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Legs et donations autorisés par l'administration Figurant en fonds associatifs TOTAL	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			4 280,00	4 280,00
			4 280,00	4 280,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 389,80	10 389,80		
TOTAL	10 389,80	10 389,80		

ENGAGEMENTS

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucun engagement donné

ENGAGEMENTS REÇUS

Au terme de la cession du Pavillon Adèle, l'acquéreur s'est engagé à verser une indemnité forfaitaire au profit de la Fondation dans le cas où il ne prendrait pas les dispositions nécessaires afin que l'ensemble immobilier cédé soit affecté, à titre principal et pendant une durée minimum, à l'exploitation d'une résidence pour Séniors.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaires aux comptes versés sont de 3 431 euros.

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES COURSES

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 6 février 1932,
modifié par décret en date du 9 juillet 1976

Siège social : 48 avenue de Longueil
78600 MAISONS LAFFITTE

RAPPORT ANNUEL SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Par application des dispositions visées par l'Article 7 des statuts de la Fondation du Centre Hospitalier des Courses, le Conseil d'Administration délibère sur les comptes annuels.

A cet effet, nous vous avons convoqué pour la tenue d'un Conseil d'Administration fixé pour le
24 juin 2026 à 15 heures 30 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Confirmation et approbation des modifications de statuts adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 23 avril dernier ;
- Approbation du rapport d'activité 2025 ;
- Examen et approbation des comptes annuels et rapport sur les comptes annuels 2025 de l'expert-comptable ;
- Examen et approbation du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes ;
- Proposition d'une indemnité pour la prestation et préparation et suivi des réunions, forfait annuel.

I - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2025 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

II - PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 - Résultat d'exploitation

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le compte de résultat n'a enregistré aucun produit.

Par ailleurs, il totalise 318.561,68 € au titre des charges d'exploitation contre 57.987,48 € en 2024.

Les principaux postes de charges ressortent comme suit :

Charges d'exploitation

Honoraires Commissaire aux comptes :3.430,80 € ;
Honoraires comptables :7.757,42 € ;
Prestations de services bancaires :273,46 €
Honoraires divers :22.100,00 € ;
Aides financières octroyées :285.000,00 €,
dont :
- Aide financière octroyée à un Jockey en situation de handicap, en la personne de Monsieur Nicolas Gauffenic, pour 35.000,00 € ;
- Subvention de fonctionnement accordée à l'Institut Médical Equestre sportif pour 250.000,00 € consécutivement à la création de cette entité au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation constitue donc un déficit égal à 318.561,68 €.

2.2 - Résultat financier

L'exercice clos le 31 décembre 2025 enregistre des produits financiers pour un montant de 477.020,00 € dont :

- 3.312,51 € d'intérêts livret
- 473.707,49 € d'intérêts au titre des comptes à termes non échus et souscrits antérieurement.

Aucune charge financière n'a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le résultat financier constitue donc un solde positif de 477.020,00 €.

2.3 - Résultat courant

Le résultat courant avant impôts ressort donc à 158.458,32 €.

2.4 - Résultat exceptionnel

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'enregistrent aucun produit exceptionnel.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'enregistrent aucune charge exceptionnelle.

III - PRÉSENTATION DES COMPTES DE BILAN

Le total de l'actif s'établit à 11.593.388,41 € en date du 31 décembre 2025.

3.1 – Compte d'actif

- Actif immobilisé (net).....00,00 €
- Actif circulant11.593.388,41 €

Sur ce dernier agrégat :

En date du 31 décembre 2025, le compte « DISPONIBILITES » présentait un solde créditeur de 103.018,05 € se répartissant comme suit :

CIC Maisons Laffitte	3.501,91 €
----------------------	------------

Livret association CIC	99.516,14 €
------------------------	-------------

Les valeurs mobilières de placement présentaient un total de 11.490.370,36 euros.

3.2 – Comptes de passif

Le total du passif du bilan arrêté au 31 décembre 2025 est, quant à lui, réparti comme suit :

- Fonds propres	11.582.998,61 €
- Dettes fournisseurs non parvenues.....	8.669,00 €

IV - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE

Nous n'avons pas d'évènements marquants à vous signaler.

V - INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Néant.

VI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant.

VII – APPROBATION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UN JOCKEY DANS UNE SITUATION DE HANDICAP

Au cours de cette réunion et à la demande de notre commissaire aux comptes, en complément de l'ordre du jour qui vous a été transmis, nous vous demanderons de bien vouloir approuver dans son principe et son quantum l'aide exceptionnelle allouée à Monsieur Nicolas Gauffenic, jockey professionnel, devenu tétraplégique à la suite d'un accident survenu dans le cadre de son activité professionnelle, laquelle, évoquée au cours de la réunion de notre conseil le 19 décembre 2025 et décidée dans l'urgence de la situation, a été comptabilisée en charges au cours de l'exercice sous revue ainsi qu'il a été dit précédemment .

VII - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux Comptes va maintenant procéder à la présentation de son rapport sur les comptes annuels de la Fondation du Centre Hospitalier des Courses arrêtés au 31 décembre 2025.



Jacques MYARD

Président du Conseil d'Administration

**FONDATION DU CENTRE
HOSPITALIER DES COURSES**

48, avenue de Longueil

78600 MAISONS-LAFFITTE

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ETATS FINANCIERS ET FISCAUX

SOMMAIRE

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETATS DE SYNTHESE	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
ANNEXE COMPTABLE	8
Sommaire annexe	9
DETAILS DES COMPTES	20
Bilan Actif détaillé	21
Bilan Passif détaillé	22
Compte de résultat détaillé	23

ETATS DE SYNTHESE

BILAN ACTIF

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	11 575	11 575				
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 575	11 575				
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	11 490 370		11 490 370	99	11 016 663	96
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	103 018		103 018	1	420 417	4
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	11 593 388		11 593 388	100	11 437 080	100
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	11 604 963	11 575	11 593 388	100	11 437 080	100

BILAN PASSIF

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		35		36
Fonds propres statutaires	1 730 577		1 730 577	
Fonds propres complémentaires	2 333 727		2 333 727	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		22		22
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	2 550 331		2 550 331	
Autres réserves				
Report à nouveau	4 809 906	41	4 342 450	38
Excédent ou déficit de l'exercice	158 458	1	467 456	4
Situation nette (sous-total)	11 582 999	100	11 424 540	100
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 11 582 999	100	11 424 540	100
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 390		12 540	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 10 390		12 540	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 11 593 388	100	11 437 080	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services					
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation					
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)				
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		33 561,68	57 987,48	-24 425,80	-42,12
Aides financières		285 000,00		285 000,00	
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	318 561,68	57 987,48	260 574,20	449,36
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-318 561,68	-57 987,48	-260 574,20	-449,36

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
Produits exceptionnels	(V)				
Charges exceptionnelles	(VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)				
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	318 561,68	57 987,48	260 574,20	449,36
EXCÉDENT OU DÉFICIT		158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Donations temporaires d'usufruit	Non applicable
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non applicable
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Non applicable
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Non applicable
Comptes de régularisation actif	Non applicable
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Non applicable
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Non applicable
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Concours publics et subventions	Non applicable
Engagements	Produite
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Non applicable
Origine des ressources	Non applicable
Ventilation des ressources	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Crédits d'impôts	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Non applicable
Les effectifs	Non applicable
Autres informations	Non applicable
Commentaire	Non applicable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

est la "gestion du centre hospitalier des courses, consistant à donner des soins tant aux jockeys, qu'au personnel des écuries de courses...".

La fondation "Centre Hospitalier des Courses" a été reconnue d'utilité publique par décret le 9 juillet 1976.

Depuis septembre 2014, consécutivement à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la fondation n'exploite plus le centre hospitalier. Les années suivantes, la fondation s'est consacrée au suivi et à la clôture de cette procédure avant de relancer sur un nouveau projet.

Un projet de statut modifiant notamment l'objet social a été déposé courant 2021 auprès des services du ministère de l'intérieur, il est actuellement à l'étude par les services compétents.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 11 593 388,41 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 158 458,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La Fondation du Centre Hospitalier des Courses poursuit sa mission historique au service des professionnels du monde hippique, en créant notamment l'association IMES (Institut Médical Equestre Sportif) destiné à gérer une unité poly-ambulatoire de rééducation et de soins de suite en Février 2025.

L'association s'est engagée à exercer ses activités dans le strict respect de la mission d'utilité publique de la Fondation du Centre Hospitalier des Courses et à contribuer activement au renforcement de cette mission, notamment dans le domaine de la santé publique aux bénéfices des professionnels du monde hippique.

La fondation a procédé au versement d'une dotation de 250 000 € sur l'année 2025 à l'IMES dans le but du démarrage de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 (voir ci-après 1). Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel notamment les cessions d'immobilisations les quotes-parts de subventions et les amendes.

Aucune incidence sur les comptes de la fondation du CHC au titre de 2025.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Aucune incidence sur les comptes de la fondation du CHC au titre de 2025.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements financiers à court terme. Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	11 574,75		
TOTAL	11 574,75		
TOTAL GENERAL	11 574,75		
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.
Immobilisations financières			Réévaluation légale/Valeur d'origine
Autres titres immobilisés			11 574,75
TOTAL			11 574,75
TOTAL GENERAL			11 574,75

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 730 577,03				1 730 577,03
Fonds propres complémentaires	2 333 726,82				2 333 726,82
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	2 550 330,87				2 550 330,87
Report à nouveau	4 342 449,85		467 455,72		4 809 905,57
Excédent ou déficit de l'exercice	467 455,72		158 458,32	467 455,72	158 458,32
TOTAL	11 424 540,2		625 914,04	467 455,72	11 582 998,6

ETAT DES PROVISIONS

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations autres immobs financières	11 574,75			11 574,75
TOTAL	11 574,75			11 574,75
TOTAL GÉNÉRAL	11 574,75			11 574,75

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Figurant en fonds associatifs			4 280,00	4 280,00
TOTAL			4 280,00	4 280,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 389,80	10 389,80		
TOTAL	10 389,80	10 389,80		

ENGAGEMENTS

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucun engagement donné

ENGAGEMENTS REÇUS

Au terme de la cession du Pavillon Adèle, l'acquéreur s'est engagé à verser une indemnité forfaitaire au profit de la Fondation dans le cas où il ne prendrait pas les dispositions nécessaires afin que l'ensemble immobilier cédé soit affecté, à titre principal et pendant une durée minimum, à l'exploitation d'une résidence pour Séniors.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaires aux comptes versés sont de 3 431 euros.

DETAILS DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				
2710000000 TITRES IMMOBILISES	11 574,75	11 574,75		
2971000000 PROV. DEP. TITRES IMMOBILISES	-11 574,75	-11 574,75		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	(I)			
Valeurs mobilières de placement	11 490 370,36	11 016 662,87	473 707,49	4,30
5071000000 CAT 00020153013	1 000 000,00	1 000 000,00		
5071100000 CAT 00020153014	1 000 000,00	1 000 000,00		
5071200000 CAT 00020153015	1 000 000,00	1 000 000,00		
5071300000 CAT 00020153016	7 500 000,00	7 500 000,00		
5078000000 INT COURUS SUR CAT	990 370,36	516 662,87	473 707,49	91,69
Disponibilités	103 018,05	420 417,42	-317 399,37	-75,50
5127000000 CIC MAISONS LAFFITTE	3 501,91	2 213,79	1 288,12	58,19
5172000000 LIVRET ASSOCIATION CIC	99 516,14	418 203,63	-318 687,49	-76,20
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	(II)	11 437 080,29	156 308,12	1,37
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	(I + II + III + IV + V)	11 593 388,41	156 308,12	1,37

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 730 577,03	1 730 577,03		
1021100000 VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	1 730 577,03	1 730 577,03		
Fonds propres complémentaires	2 333 726,82	2 333 726,82		
1023000000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 329 446,66	2 329 446,66		
1026000000 DONS ET LEGS	4 280,16	4 280,16		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	2 550 330,87	2 550 330,87		
1068200000 EXCEDENT AFFECTE A L'INVESTIS.	140 048,20	140 048,20		
1068210000 RESERVE DESTINE INVESTISSEMENT	484 735,75	484 735,75		
1068500000 FONDS DE RESERVE	1 925 546,92	1 925 546,92		
Report à nouveau	4 809 905,57	4 342 449,85	467 455,72	10,76
Excédent ou déficit de l'exercice	158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
Situation nette (sous-total)	11 582 998,61	11 424 540,29	158 458,32	1,39
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 11 582 998,61	11 424 540,29	158 458,32	1,39
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 389,80	12 540,00	-2 150,20	-17,15
401CREATIS CREATIS - CAC	1 720,80		1 720,80	
401VOOSE VOOSE CONSEIL		2 600,00	-2 600,00	-100,00
4080000000 FOURNISSEURS - FNP	8 669,00	9 940,00	-1 271,00	-12,79
TOTAL DES DETTES	(IV) 10 389,80	12 540,00	-2 150,20	-17,15
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 11 593 388,41	11 437 080,29	156 308,12	1,37

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

FONDATION DU CHC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de biens et services					
Produits de tiers financeurs					
Ressources liées à la générosité du public					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)				
Charges d'exploitation					
Autres achats et charges externes		33 561,68	57 987,48	-24 425,80	-42,12
6226100000 HONORAIRES - AVOCATS			18 192,00	-18 192,00	-100,00
6226300000 HONORAIRES - COMMISSAIRE COMPT		3 430,80	3 524,00	-93,20	-2,64
6226330000 HONORAIRES - COMPTABLES		7 757,42	6 823,74	933,68	13,68
6226820000 HONORAIRES - DIVERS		22 100,00	29 250,00	-7 150,00	-24,44
6278000000 PRESTATIONS DE SERVICES BANCAI		273,46	197,74	75,72	38,29
Aides financières		285 000,00		285 000,00	
6571000000 AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES		285 000,00		285 000,00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	318 561,68	57 987,48	260 574,20	449,36
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-318 561,68	-57 987,48	-260 574,20	-449,36
Produits financiers					
Autres intérêts et produits assimilés		477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
7630000000 PRODUITS FINANCIERS		3 312,51	8 780,33	-5 467,82	-62,27
7680000000 INTERETS CAT		473 707,49	516 662,87	-42 955,38	-8,31
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
Charges financières					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	477 020,00	525 443,20	-48 423,20	-9,22
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	318 561,68	57 987,48	260 574,20	449,36
EXCÉDENT OU DÉFICIT		158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10
Contributions volontaires en nature					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		158 458,32	467 455,72	-308 997,40	-66,10

Lun	
06	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	RDV M. OUADHI (restaurant, logement...)
	RDV Mme Audrey Naudin (pj urba) ?
16	reunion securite theatre cinema Salle du 1er étage/bureau du maire Odile REY-COQUAIS